

Client n° 276400

M. CAMPOS ERIC
165 ROUTE DE LAGRILLE
46230 CIEURAC

N° TVA:



AVOIR n° 09218333 du 30/04/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 19737848 DU 1/04/25 SUR BON 19737523 AG. LALBENQUE V/REF: BON RET 175019								
CHT 53929 PEREZ								
174895.04	MONTANT 70/35-3,00ML	GYPSO	-21	ML	1,50	-31,50		
	dont Eco-Contribution					(-0,21)		
174989.01	RAIL 70-3,00ML	GYPSO	-15	ML	1,40	-21,00		
	dont Eco-Contribution					(-0,15)		
	Total Eco-Contribution					(-0,36)		

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-52,50	20,00% -10,50	-63,00	31/05/25	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 7

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.